

RAPPORT DE PRESENTATION D'UN AVENANT¹

Le formulaire EXE11 est un modèle de rapport de présentation, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, après la conclusion d'un avenant à un marché public ou à un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

Quai Laboupillère
32100 CONDOM

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Le titulaire s'est présenté seul :

SARL Altaïr SCOP
20, promenade du Pradeau
65000 TARBES
altairscop@wanadoo.fr
Tel : 05 62 93 07 40
Fax : 05 62 93 08 20
Siret : 424 451 508 00024

Le titulaire est un groupement d'entreprises : (Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire : (Cocher la case correspondante.)

NON OU OUI

(Préciser, dans le tableau ci-dessous, l'identité de chaque membre du groupement d'entreprises titulaire. En cas de groupement conjoint, sont également indiquées les prestations que chacun des membres du groupement s'est engagé à réaliser. Identifier le mandataire désigné pour représenter le groupement et coordonner les prestations.)

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Mission de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale.
Découpé en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles

D - Economie générale du marché public ou de l'accord-cadre.

- Référence du marché public ou de l'accord-cadre : **OS212012**
- Procédure de passation choisie : **Appel d'offres ouvert**
- Date d'attribution du marché public ou de l'accord-cadre : **26 juin 2012**
- Instance d'attribution du marché public ou de l'accord-cadre : **Commission d'appel d'offres**
- Date de notification du marché public ou de l'accord-cadre : **10 juillet 2012**
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **60 mois.**
- Code CPV principal : **71240000**
- Nombre et objet des tranches prévues :

Tranche ferme : Suivi animation de l'OPAH RR de juillet 2012 à juillet 2013 : pour un montant de 99 800 € H.T., avec un prix unitaire pour la part variable pour les dossiers des logements des propriétaires occupants de 300 € H.T.,
Tranche conditionnelle 1 : Suivi animation de l'OPAH de juillet 2015 à juillet 2017, pour un montant de 66 600 € H.T., avec un prix unitaire pour la part variable pour les dossiers des logements des propriétaires occupants de 300 € H.T.,
Tranche conditionnelle 2 : diagnostic et suivi-animation pour la commune de Valence-sur-Baise pour un montant de 34 000 € H.T.,
Tranche conditionnelle 3 : diagnostic et suivi-animation pour la commune de Saint-Orens-Pouy-Petit pour un montant de 0 € H.T..

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : 19,6 %
 - Montant HT : 200 400,00 € H.T. hors part variable et 59 400 € H.T. maximal pour la part variable,
 - Montant TTC : 287 040,00 € T.T.C. hors part variable et 71 042,40 € T.T.C. maximal pour la part variable.

E - Récapitulatif des modifications apportées au marché public ou à l'accord-cadre.

(Indiquer, dans le tableau ci-dessous, toutes les modifications apportées au marché public ou à l'accord-cadre, par avenant ou décision de poursuivre, même si elles n'ont eu aucune incidence sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre.)

Nature de l'acte modificatif	Numéro de l'acte modificatif	Date de notification de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif		% d'écart introduit par l'acte modificatif
			HT	TTC	

TOTAL			
Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre			

F - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par l'avenant :

L'avenant modifie exclusivement le montant de la part variable facturée par l'entreprise Altaïr à la Communauté de Communes de la Ténarèze. Cette part variable est fonction du nombre de dossier instruit dans le cadre de l'OPAH RR.

Cette avenant fait suite à une modification législatives initié par : une délibération du Conseil d'administration de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) du 13 mars 2013 portant Adaptations du régime d'Aides, ainsi que du Décret n°2013-610 du 10 juillet 2013 relatif au règlement des aides du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements privés (FART).

Ce décret revalorise le montant des aides à destination des maîtres d'ouvrages pour le financement de l'ingénierie de suivi animation à savoir :

Pour les propriétaires occupants :

- Montant des aides octroyées par logement : 313 € pour les dossiers de « lutte contre l'habitat indigne, dégradé, insalubre sans Aide à la Solidarité Ecologique (sans ASE) », et pour les dossiers « Autonomie sans ASE »,
- Montant des aides octroyées par logement : 413 € pour les dossiers « ASE ».

Pour les propriétaires bailleurs :

- Montant des aides octroyées par logement : 313 € H.T. pour les dossiers de « lutte contre l'habitat indigne, dégradé et insalubre sans ASE », et pour les dossiers « Autonomie sans ASE »,
- Montant des aides octroyées par logement : 413 € H.T pour les dossiers « ASE ».

Le montant maximal de la part variable passe de 59 400 € HT maximum à 102 054,00 € HT maximum sur l'ensemble de la durée du marché (tranche ferme et les trois tranches conditionnelles). Par conséquent le montant total maximal du marché passe de 259 800 € HT à 306 054 € HT maximum.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant maximal de l'avenant :

- Taux de la TVA : 19,6 %
- Montant HT : 42 654,00 €
- Montant TTC : 51 014,18 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 17,80 %

Ce montant de l'avenant est maximal, dans la mesure où il est impossible de déterminer le nombre de dossiers qui vont être traités par le prestataire, nous ne connaissons que les objectifs fixés par convention.

Nouveau montant maximal du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 19,6 %
- Montant HT : 306 054,00 €
- Montant TTC : 366 040,58 €

G - Procédure de conclusion de l'avenant.

■ Date de signature de l'avenant par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre :

■ Date d'avis de la commission d'appel d'offres (le cas échéant.) : 19 septembre 2013 (avis favorable à l'avenant).

■ Date de signature de l'avenant par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice :

■ Notification au titulaire prévue par voie électronique : NON OU OUI
(Cocher la case correspondante.)

H - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A _____, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Date de mise à jour : 25/02/2011.